



Préfiguration de la Métropole du Grand Paris

Note d'information

Mars - Avril 2015

● Commission spécialisée MGP

Audition de Mme Mireille Ferri, directrice de l'Atelier international du Grand Paris

– 20 mars 2015

La commission spécialisée MGP du Ceser Ile-de-France a auditionné Mme Mireille Ferri, directrice de l'Atelier international du Grand Paris (AIGP) afin de faire un point sur les travaux de l'Atelier et de prendre connaissance des « 12 clés pour inventer le projet métropolitain du Grand Paris ».



[Voir le document « Les 12 clés pour inventer le projet métropolitain »](#)

Rencontre avec M. Pierre Cohen, missionné par le Gouvernement pour rendre un rapport sur l'articulation Métropoles – Régions – 24 mars 2015

Au nom de la commission spécialisée MGP, M. Ugo Lanternier et Mme Nicole Sergent, ont rencontré le 24 mars dernier M. Pierre Cohen, ex-maire de Toulouse chargé par Mme Marylise Lebranchu d'une mission sur la coordination des compétences des régions et des métropoles afin qu'il "analyse les conditions d'exercice des compétences des régions et des métropoles pour leur permettre de jouer le rôle le plus actif et complémentaire dans le développement territorial."



● Préfiguration de la MGP

Adoption en 1^{ère} lecture de l'Assemblée nationale du projet de loi NOTRe – 10 mars 2015

L'Assemblée nationale a adopté le 10 mars 2015 en 1^{ère} lecture, le texte du projet de loi NOTRe portant des modifications concernant la MGP. Ce texte a été transmis au Sénat pour une 2^{ème} lecture.

[Voir les dispositions relatives à la MGP suite au texte du 10 mars 2015](#)

● Communes et intercommunalités

Proposition de création d'un territoire « Grande Boucle de Seine » – 30 mars 2015

L'association des maires pour la création du territoire "Grande boucle de Seine", qui regroupe treize villes, s'est réunie pour réaffirmer sa volonté de constituer, à la création de la MGP, un territoire de quinze communes allant de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) à Argenteuil (Val-d'Oise) et dépassant les 900 000 habitants. Un "territoire géant" mais cohérent, car "irrigué par La Défense", expliquent trois maires membres de l'association, Patrick Ollier (UMP, Rueil-Malmaison), Christian Dupuy (UMP, Suresnes) et Patrice Leclerc (PCF, Gennevilliers).

Arrêté d'adoption du SRCI par le Préfet d'Ile-de-France – 4 mars 2015

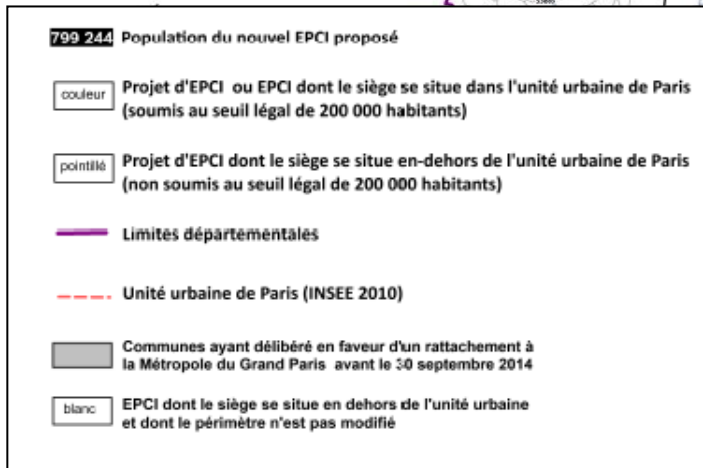
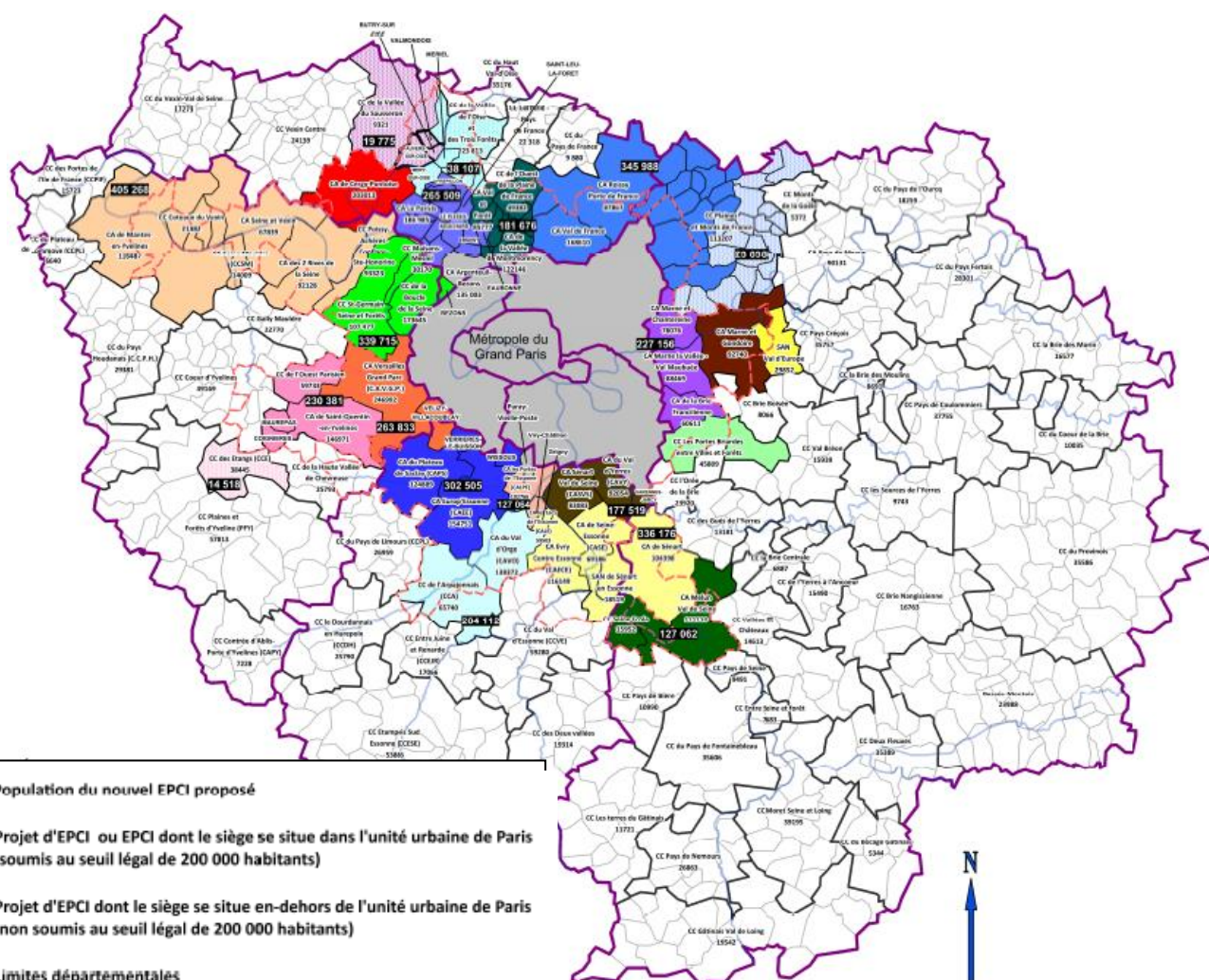
Le préfet de la région Ile-de-France a pris, le 4 mars 2015, l'arrêté portant adoption du schéma régional de coopération intercommunale (SRCI) d'Ile-de-France.

[Voir la carte du SRCI adopté en page suivante](#)

• Repères

Schéma régional de coopération intercommunale adopté le 4 mars 2015

Source : Préfecture de la région d'Ile-de-France



Données : DGCL / INSEE (populations totales 2012)
Fonds : IAU
Carto : CVAD - février 2015
Echelle : 1 / 5 km

Poursuite de la concertation autour du SRCI

La concertation autour du schéma régional de coopération intercommunale se poursuit à travers les étapes suivantes :

- ▶ **Avant le 1er septembre 2015** : les préfets de départements de grande couronne prennent les arrêtés de projets de création, fusion et modification de périmètres d'EPCI à fiscalité propre.
- ▶ Ces arrêtés de projet de périmètre sont soumis pour accord aux conseils municipaux des communes intéressées, et pour avis aux organes délibérants des EPCI à fiscalité propre concernés. Les conseils municipaux et EPCI délibèrent dans un délai d'un mois.
- ▶ En cas de désaccord de la moitié des conseils municipaux représentant la moitié de la population, la CRCI est saisie du projet de périmètre en question et peut le modifier. Par ailleurs, si les préfets de département proposaient des périmètres s'écartant du SRCI, la CRCI en serait également saisie.
- ▶ **Avant le 1er janvier 2016**, les préfets de département prennent les arrêtés de création des nouveaux EPCI à fiscalité propre.